

**Septième  
rapport annuel  
du Comité Consultatif  
pour les Services Postaux**

**janvier 2001 - décembre 2001**

# *Comité Consultatif pour les Services Postaux*

## **Préface**

Les activités du Comité consultatif pour les services postaux ont été quelque peu mises en veilleuse en 2001. Le Secrétariat du Comité consultatif estime néanmoins nécessaire d'informer les différents acteurs concernés par le secteur postal des principales activités qui se sont déroulées en 2001.

La principale réflexion de 2001, qui a eu lieu parallèlement et en concertation avec le Comité consultatif, portait sur les tables rondes concernant la problématique de la distribution des envois non adressés et les boîtes aux lettres de particuliers.

Nous tenons déjà à souligner que le Comité consultatif a retrouvé son rythme normal en 2002, que nous avons déjà eu trois assemblées plénières concernant entre autres l'avis sur le nouveau contrat de gestion entre l'Etat et la Poste, un commentaire à la Directive 2002/39/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la Directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté et la réforme de l'Institut.

Même les groupes de travail ont repris le cours de leurs activités, à savoir le groupe de travail "Europe" concernant les futures négociations OMC et les "bureaux d'échange extraterritoriaux" et le groupe de travail "Services postaux" concernant les études effectuées à la demande de la Commission européenne, soit la transposition de la Directive dans les Etats membres UE, l'accès au réseau postal et la problématique de la comptabilité des coûts.

En outre, nous tenons à communiquer que le rôle du Comité serait revu à l'avenir suite au nouveau projet de loi relatif au statut du régulateur du secteur belge postal et des télécommunications, qui est pour le moment à l'étude au sein du Parlement belge. Ainsi, ce projet de loi stipule-t-il que le Comité consultatif pour les services postaux émettrait chaque année une recommandation sur les activités de l'Institut.

Enfin, nous signalons que le Comité n'a plus de président mais par la présente, nous tenons à remercier M. Marcel Van Der Mullen pour sa présidence intérimaire à laquelle il s'est pleinement consacré. A notre grand regret, M. Van Der Mullen a présenté sa démission au cours de l'année 2002 car il n'est plus membre du Comité consultatif.

**Jean-Luc Dutordoit**

**Administrateur IBPT**

**Président du CERP (Comité Européen de Régulation Postale)**

**Table des matières**

Page

Introduction .....	4
Chapitre 1 : La libéralisation progressive .....	5
Chapitre 2 : Evolution du secteur postal belge .....	6
Chapitre 3 : Evolution de secteur postal international .....	8
Chapitre 4 : La table ronde au sujet de la distribution des envois non adressés .....	12
Chapitre 5 : La table ronde au sujet de la problématique des boîtes postales .....	14
Chapitre 6 : Les groupes de travail au sein du Comité consultatif .....	16
Chapitre 7 : Les réunions plénières .....	17
Chapitre 8 : Composition du Comité consultatif .....	18
Chapitre 9 : Documents distribués .....	24

## **Introduction**

L'année 2001 a une fois de plus entraîné de nombreux changements dans le secteur postal, ne fût-ce que les changements au niveau de la réglementation, à savoir la Directive 2002/39/CE modifiant la Directive 97/67/CE en ce qui concerne la poursuite de l'ouverture à la concurrence des services postaux de la Communauté. Entre-temps, les opérateurs se positionnent activement au niveau national et international pour préparer la libéralisation du secteur qui sera instaurée progressivement.

Le présent rapport annuel comprend les sujets suivants :

- Chapitre 1: La libéralisation progressive
- Chapitre 2: Les évolutions dans le secteur postal belge
- Chapitre 3: Un profil des quatre grands intégrateurs et quelques autres grands opérateurs postaux européens
- Chapitre 4: La table ronde sur la problématique de la distribution des envois non adressés
- Chapitre 5: La table ronde organisée sur la problématique des boîtes aux lettres
- Chapitre 6: Les groupes de travail au sein du Comité consultatif
- Chapitre 7: Les assemblées plénières
- Chapitre 8: La composition du Comité consultatif
- Chapitre 9: Les documents distribués

Si vous avez, en tant que membre du Comité consultatif, une suggestion à faire pour discuter d'un sujet donné au sein d'un des groupes de travail ou à l'assemblée plénière, veuillez dès lors prendre contact avec le secrétariat du Comité consultatif. Toutes les suggestions notamment pour améliorer le fonctionnement du Comité consultatif sont toujours les bienvenues.

## CHAPITRE 1 LIBERALISATION PROGRESSIVE

Le 6 décembre 2001, Monsieur le Ministre Rik Daems a obtenu un accord au Conseil Télécoms des Ministres européens sur la poursuite de la libéralisation du marché postal qui a permis de débloquer ce dossier.

L'accord concerne le contenu la nouvelle directive postale visant à modifier la directive 97/67/CE. Le texte convenu maintient l'équilibre entre la libéralisation du marché postal grâce à une libéralisation graduelle et contrôlée, d'une part, et la garantie du maintien du service universel, d'autre part. Les dispositions relatives au service postal universel de la directive postale actuelle (97/67/CE) restent inchangées.

En résumé, l'accord détermine une libéralisation progressive du marché postal européen. La première phase débutera en 2003 avec une baisse du poids maximum à 100 g pour la poste aux lettres pour la correspondance intérieure et le direct mail. Cette limite de poids ne s'applique pas si le prix est égal ou supérieur à trois fois le tarif public d'envoi de correspondance du premier échelon de poids de la catégorie la plus rapide. En 2006, la limite sera réduite à 50 grammes et à deux fois et demi le tarif public d'un envoi de correspondance du premier échelon de poids de la catégorie la plus rapide. Le courrier transfrontière sortant sera complètement libéralisé à partir de 2003. Une exception pourra toutefois être faite pour certains pays afin de garantir le service universel. Il s'agit en fait des pays devant traiter une grande quantité de courrier transfrontalier sortant, comme le Luxembourg, le Portugal et l'Espagne.

La Commission européenne s'est vue assignée la mission d'effectuer une étude visant à estimer pour chaque état membre quelles seront les conséquences sur le service universel de l'achèvement complet du marché postal interne en 2009. Sur la base des conclusions de cette étude, la Commission soumettra avant le 31 décembre 2006 au Parlement européen et au Conseil un rapport, accompagné d'une proposition confirmant le cas échéant l'année 2009 pour l'achèvement du marché postal interne ou fixant une autre mesure à la lumière des conclusions de l'étude. Le Parlement européen et le Conseil prendront une décision en matière de poursuite de la libéralisation pour le 31 décembre au plus tard.

## CHAPITRE 2 EVOLUTION DU SECTEUR POSTAL BELGE

### **1. Evolutions au niveau de la législation**

L'IBPT a soumis au ministre de tutelle deux avant-projets d'arrêtés royaux en vue d'achever la transposition de la Directive 97/67/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 1997 concernant les règles communes pour le développement du marché intérieur des services postaux dans la Communauté et l'amélioration de la qualité du service.

L'arrêté royal du 9 juin 1999 transposant les obligations découlant de la directive 97/67/CE, paru le 18 août 1999 au Moniteur belge, stipulait en effet qu'un certain nombre de points devaient être déterminés par un arrêté royal délibéré en Conseil des Ministres. Ces avant-projets portent principalement sur les éléments suivants :

- la procédure et les conditions relatives à l'octroi, au refus et au retrait de la licence individuelle pour la prestation de services postaux non réservés qui font partie du service postal universel, ainsi que la durée et les conditions de la cession de cette licence ;
- la comptabilité analytique interne et le calcul du coût du service universel par le prestataire du service postal universel désigné ;
- la procédure d'approbation des hausses de tarif ;
- le contenu des exigences relatives au service postal universel ;
- la détermination du nombre précis de destinataires nécessaire pour pouvoir qualifier une communication de « publipostage » ;
- le fonds de compensation pour le service postal universel ;
- l'élaboration d'obligations concernant la déclaration et la cession de services postaux qui ne font pas partie du service universel.

### **2. Le prestataire désigné du service universel, La Poste**

En 2001, le Conseil d'administration de La Poste a transmis au Gouvernement le projet de troisième Contrat de gestion entre l'Etat belge et La Poste.

En 2001, La Poste a commencé l'implémentation de son nouveau plan stratégique. Fin 2000, un accord social cadre a été signé entre la direction et les syndicats de La Poste pour la période 2001-2004. Cet accord social était basé sur le plan stratégique qui devait veiller à ce que La Poste soit prête pour la poursuite de l'ouverture du marché postal en transformant la société en une entreprise moderne et dynamique. La Poste s'est fixé comme but d'améliorer le service et la compétitivité commerciale, de développer de nouvelles activités et d'adapter la structure des coûts.

Pour réaliser cette stratégie, un certain nombre de projets de modernisation et d'automatisation ont été lancés comme Poststation (automatisation de tous les bureaux de poste belges), iPromis (comptabilité intégrée et calcul des coûts), Georoute (un logiciel doté d'un système cartographique permettant de calculer de manière optimale les tournées postales dans chaque commune).

## *Comité Consultatif pour les Services Postaux*

Le Belgian Post Group (BPG), qui chapeaute La Poste, a, dans le cadre de la stratégie de diversification et d'élargissement, également créé dans le courant de l'année 2001 une série de nouvelles filiales ou a étendu des filiales existantes, surtout dans les secteurs de l'e-commerce, du direct marketing et de la distribution de journaux, notamment :

- "deltaMedia", qui est spécialisée dans la distribution de journaux et d'envois non adressés, est devenue une filiale à part entière de BPG en janvier 2001;
- "Laterio", qui est une joint-venture entre La Post et Accenture veut se développer pour devenir un important fournisseur de e-business et de e-solutions pouvant essentiellement être utilisés dans le domaine postal ;
- "e-services", la filiale créée par La Poste en 2000, a lancé en 2001 un nouveau service "PostBox" ; il s'agit d'une boîte aux lettres électronique personnelle à vie et authentifiée;
- "Exbo", filiale créée en août 2000, est une firme spécialisée dans le traitement de documents pour les grandes entreprises ;
- "Asterion". En 2001, La Poste a étendu son terrain d'action au marché de la "gestion de documents" grâce à l'acquisition de trois entreprises : Speos, DPCI et Symbiose ;
- "Vicindo". Cette société a vu le jour fin 2000. Cette filiale compte 700 collaborateurs répartis dans cinq branches d'activité : Marketing de données, Production, Artis, Philatélie et les imprimeries de La Poste.

### **3. Les opérateurs postaux privés**

La Belgique continue à jouer un rôle important dans les activités des quatre intégrateurs internationaux comme DHL, FEDEX, TNT, UPS.

En 2001, TNT a ainsi sensiblement étendu ses activités en Belgique à Melsbroek et à Liège. A l'aéroport Brucargo, TNT construit un nouveau centre de distribution et a également fortement étendu ses activités dans les aéroports de Liège/Bierset en transportant la cargaison de la compagnie aérienne néerlandaise KLM vers des destinations européennes.

Au cours de l'année 2001 DHL a ouvert un deuxième centre de tri à Anvers en plus de celui d'Aartselaar. Ce qui monte le nombre de centres de tri régionaux de DHL à 10 sur le territoire belge.

En Belgique, les quatre intégrateurs internationaux ont développé d'importantes activités et emploient directement 6000 personnes. Outre ces grands intégrateurs, des entreprises coursières nationales telles que Hays DX, Chronopost, Day by Day, World Courier, CNS, etc., sont également actives. Enfin, un grand nombre d'entreprises coursières locales et petites entreprises d'une personne offrent des services équivalents.

La Belgian Courier Association (BCA) est une organisation professionnelle qui défend les droits et les intérêts du secteur du courrier express en Belgique.

## CHAPITRE 3 EVOLUTION DU SECTEUR POSTAL INTERNATIONAL

### ***1. Evolution du secteur postal international***

En 2001, la tendance à la diminution globale du courrier adressé et à la substitution du courrier traditionnel par les services électroniques s'est encore accentuée.

Il semble évident que toutes les branches périphériques à ces nouveaux services sont en pleine mouvance, le secteur postal en fait bien évidemment partie. Dans ce contexte, la plupart des firmes et des opérateurs postaux choisissent de restructurer leurs activités, soit en diversifiant leurs services (par des filialisations par ex.) soit en s'internationalisant davantage.

Le fait le plus important de l'année fut bien entendu les attentats du 11 septembre qui, combinés avec certaines grosses déconvenues financières (Enron aux Etats-Unis) ont plongé le monde économique dans l'incertitude.

Les deux rubriques ci-après présentent les faits qui ont marqué 2001 pour quelques grands acteurs essentiellement présents dans le secteur postal en Europe. **Cette liste n'est pas exhaustive** et il convient bien entendu d'y ajouter les milliers de PME européennes présentes dans le secteur et les autres opérateurs postaux historiques.

### ***2. Les grands opérateurs de courrier express***

#### **UPS**

United Parcel Service (UPS) est le numéro un mondial du transport de colis et de documents. Cette entreprise détient un réseau international qui permet d'assister les autres firmes dans les trois flux de la chaîne d'offre globale : les biens, l'information et les fonds.

UPS dessert plus de 200 pays, le volume de documents et de paquets traité annuellement s'élève à 3,5 milliards de pièces. Avec 360 000 employés, UPS peut être considéré comme un des plus grands employeurs du secteur. Sur l'ensemble de l'exercice 2001, le chiffre d'affaires affiche, par rapport à l'année précédente, une progression de 2,9 % à 30,6 milliards de dollars, le bénéfice d'exploitation recule de 12,2 %, pour s'établir à 4 milliards de dollars

En 2001 UPS et Mail Boxes Etc ont annoncé la signature d'un accord selon lequel UPS s'engage à racheter MBE, filiale de US Office Products. MBE est le premier franchiseur mondial de centres indépendants offrant des services de communication et d'expédition à l'échelle internationale.

#### **DHL Worldwide Express**

L'actionnaire principal de DHL est la Deutsche Post World Net. Deutsche Post comme la plupart des grands opérateurs postaux européens a, dès 1999, contré la baisse de la part du courrier postal traditionnel dans son chiffre d'affaires par une politique de développement de ses autres divisions : Express, Logistique et Financière. Ces trois divisions représentaient



## *Comité Consultatif pour les Services Postaux*

en 2001 une part de 51 % du chiffre d'affaires du groupe.

Pour développer son réseau express international, DP avait choisi de réaliser une « joint venture » entre DHL et Global Mail (la filiale exprès de DP). DHL est chargé de la partie vente et retrait de colis tandis que Global Mail était chargé de la part tri des colis, la filiale de DP est spécialisée dans le transport de colis d'un poids et d'un volume plus important que ceux traités habituellement par DHL.

Avec un chiffre d'affaires de 6,5 milliards d'euros en 2001, DHL est un des leaders globaux de l'industrie aérienne mondiale du courrier express. Afin de rencontrer une demande annuelle d'environ 1 million de clients, cette firme dispose d'une infrastructure de 4 000 bureaux dans plus de 220 pays, ce qui lui permet de traiter 160 millions de pièces par an. Fin 2001 DHL comptait 71 000 employés.

### **TNT**

Un des leaders européens du transport express international et de la logistique, TNT bénéficie de la solidité financière du groupe TPG. TNT est présent dans 200 pays dans le monde et emploie 100 000 collaborateurs. Le TNT post group est subdivisé en trois : mail, express et logistic. La branche express du groupe TNT emploie 40 000 personnes.

En 2001, TNT Express Belgium a effectué un chiffre d'affaires de 1 616 234 euros, soit un recul de 21,5 %.

La division logistique de TNT s'est agrandie suite au rachat de la firme italienne ALS par le groupe TPG ; la firme ALS présente en Italie, en Espagne et au Portugal, exerce deux sortes d'activités : la logistique d'une part et le transport international d'autre part.

### **FedEx**

La structure actuelle de FedEx lui a permis en 2001 de faire face à la récession du second semestre. En effet, FedEx est actuellement subdivisé en six secteurs : express (la plus grande firme de transport exprès du monde), ground (firme de livraison de petits paquets aux Etats-Unis), freight (firme de transport par camion), Custom Critical (livraison de biens dont l'heure de livraison est critique), Trade Networks (système d'enlèvement high tech), FedEx Services (technologie de l'information, services de vente et de marketing pour les autres sociétés FedEx).

Le chiffre d'affaires consolidé de 20 milliards de dollars en 2001 place incontestablement FedEx Corporation comme le premier opérateur de transport, de e-commerce et d'offre de services. Le groupe emploie 148 000 personnes dans le monde. FedEx est présent dans 211 pays.

Au niveau européen, FedEx a passé une alliance fin 2001 avec Geopost, la filiale de gestion logistique et colis de La Poste française. Cet accord de coopération permet à FedEx de traiter grâce à son réseau international les envois de Chronopost International qui sont expédiés de France ou d'autres pays européens ; en échange de quoi ; les affiliés de Geopost, Taxicolis et Chronopost font l'enlèvement pour FedEx en France et en Belgique dans les régions où FedEx ne dispose pas de ses propres installations.

## *Comité Consultatif pour les Services Postaux*

### **3. Les grands opérateurs historiques et les groupes assimilés**

#### **Deutsche Post World Net**

Deutsche Post World Net est une des plus grandes entreprises de logistique du monde, elle emploie 300 000 employés, les trois branches Deutsche Post, Postbank et Danzas ont généré un chiffre d'affaires de 33,4 milliards d'euros en 2001.

Les services offerts sont : le courrier international, les colis, l'express et les services logistiques ainsi que les services de eBusiness et les services financiers. Ce groupe est coté en bourse depuis 2000.

Deutsche Post World Net détient la majorité des actions de DHL International. Le groupe offre des solutions intégrées pour les clients particuliers et pour les entreprises.

#### **TPG**

TPG est une entreprise qui compte environ 139 000 employés. Elle est présente dans tous les continents et subdivise ses activités en trois : activités postales, courrier express, et logistique. Les enseignes les plus connues de TPG sont PTT Post et TNT. Le chiffre d'affaires 2001 s'élève à environ 5 100 millions d'euros.

En juillet 2001, TPG, Consignia et Singpost ont effectué un joint venture, ces firmes ont une importance respective de 51 %, 24,5 % et 24,5 % dans la nouvelle société. Cette nouvelle firme (Spring) emploie environ 1 500 personnes et est présente dans 20 pays.

Pour TPG, 2001 fut une année difficile, à partir du deuxième trimestre, le retard pris par l'économie mondiale a conduit à une baisse des activités. Malgré tout le bénéfice net a augmenté de 21,2 %.

Malgré cette belle progression, la firme envisage la perte de plusieurs milliers d'emplois au cours de l'année 2002, la raison de ces réductions de postes se trouve dans la nécessité de diminuer drastiquement les coûts face à un volume d'envois adressé qui stagne.

Indépendamment de la création de Spring, l'année 2001 fut également l'année de l'intégration opérationnelle des grandes entreprises reprises en 2000 (comme CTI Logist et Taylor Barnard). Fin 2001, le TPG Post Group a opéré une joint venture avec la « Shanghai Automotive Industry Corporation (SAIC), cette joint venture s'occupera de « automotive logistics » .

#### **La Poste (France)**

La Poste française est aujourd'hui un des premiers groupes européens de services, elle opère dans trois grands métiers dans lesquels elle occupe des positions majeures : le courrier, sous ses formes physiques et électroniques, les services financiers et les colis et la logistique. Ses activités s'appuient sur un réseau intégré de 17 168 points de contact avec la clientèle et sur la mobilisation de 320 000 postiers.

Plus de 56 % des activités du groupe sont désormais en secteur concurrentiel. En 2001 malgré un contexte économique peu dynamique, le chiffre d'affaires s'est élevé à 17 milliards d'euros ce qui représente une croissance de 6,6 %, le résultat d'exploitation est par contre passé de 421 millions d'euros en 2000 à 182 millions d'euros en 2001.

## *Comité Consultatif pour les Services Postaux*

En janvier, le groupe La Poste a acquis les sociétés britanniques de Mayne Nikless, numéro quatre du colis au Royaume-Uni, cette société a été intégrée à la nouvelle branche GeoPost UK, filiale de La Poste. En octobre, La Poste a renforcé ses accords de partenariats avec ses homologues Poste Italiane (Italie) et Correos y Telegraphos (Espagne) notamment dans le domaine du colis rapide et de l'express.

### **Consignia**

Consignia est l'opérateur historique britannique, c'est une société par actions non cotée dont le capital est détenu à 100 % par l'Etat, elle emploie 220 000 personnes. La direction de Consignia a déjà supprimé 10 000 emplois en 2001 ; plusieurs milliers de pertes d'emploi sont d'ores et déjà prévues pour 2002.

Consignia est subdivisée en trois départements : Royal Mail (distribution des lettres), Post Office Counter (les bureaux de poste), et Parcelforce Worldwide (le service de distribution des petits paquets).

L'année 2001 s'est clôturée avec une perte de 940 millions £ (soit 1 486 millions d'euros) après 20 années bénéficiaires. Parcelforce Worldwide a perdu, en 2001, 326 millions d'euros et n'a jamais connu une année bénéficiaire depuis dix ans. C'est pour cette raison que c'est dans cette branche qu'ont été effectuées les premières suppressions d'emplois.

En septembre 2001, le département Royal mail a perdu son monopole pour une partie du tri et de la distribution des lettres. En effet, plusieurs concurrents ont obtenu des licences pour la distribution des lettres, dont notamment Hays, à Londres, Manchester, Edinbourg et le Nord-Ouest de l'Angleterre.

Outre les suppressions d'emplois à venir, la direction annonce pour 2002 la très probable fermeture de très nombreux bureaux de poste et la restructuration totale du service colis.

## CHAPITRE 4

### LA TABLE RONDE AU SUJET DE LA DISTRIBUTION DES ENVOIS NON ADRESSES

En 2001, des tables rondes concernant la problématique de la distribution des envois non adressés ont été organisées les 20 mars, 19 avril et 5 novembre, en parallèle et en concertation avec le Comité consultatif pour les services postaux.

#### **1. Problématique des autocollants**

Certaines personnes n'ont pas envie de voir leur boîte aux lettres envahie par les envois non adressés qu'ils n'ont jamais demandé. Pour ceux qui souhaitent éviter ces inconvénients ou qui tout simplement ne veulent pas recevoir ces publicités, ils peuvent se procurer des autocollants destinés à être apposés sur les boîtes aux lettres et portant la mention « pas de pub » ou une mention équivalente. L'utilisation d'un type spécifique d'autocollant peut en plus favoriser une distribution correcte des envois non adressés et avoir des effets positifs au niveau de l'environnement, de la sécurité et de la liberté individuelle

Diverses questions se posent :

- Y-a-t-il nécessité d'une réglementation concernant les autocollants, ainsi que de sanctions éventuelles en cas de non-respect de celle-ci ?
- Comment distinguer un prospectus publicitaire d'un journal dit « informatif » ?

#### **2. Discussion concernant un projet de communication**

Différents thèmes ont été abordés, dont les définitions de l'envoi non adressé et de la publicité. L'envoi non adressé est un message destiné à une personne en particulier sans que le nom ou l'adresse du destinataire ne soit mentionnée. Pour ce qui concerne la publicité, il s'indique de s'inspirer de la définition donnée à l'article 22 de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques de commerce. Sont considérés comme information et non comme publicité d'une part les imprimés politiques et d'autre part les bulletins d'information émanant des différentes instances officielles.

#### **3. Parties concernées**

S'agissant d'une matière impliquant divers niveaux de responsabilité, des représentants de l'Etat fédéral, des Régions, des distributeurs, de l'Union des Villes et Communes ainsi que les éditeurs ont été invités.

# *Comité Consultatif pour les Services Postaux*

## **4. Des autocollants**

Trois possibilités de choix des autocollants "anti-publicité" ont été proposées qui pourrait s'exprimer de la manière suivante :

1. Ne recevoir ni publicité ni presse gratuite ;
2. Ne pas recevoir de publicité mais bien de la presse gratuite ;
3. Avoir éventuellement la possibilité de recevoir de la publicité mais pas de presse gratuite.

## **5. Des options prises par la table ronde**

Se basant sur les discussions, les tables rondes ont proposé de suggérer aux parties concernées :

1. D'imposer aux annonceurs d'imprimer sur chaque envoi un logo donnant leur nature afin que les distributeurs puissent les différencier rapidement ;
2. De mettre en place un système de recensement permettant de reconnaître les boîtes aux lettres munies d'un autocollant anti-pub ;
3. D'infliger des sanctions en cas de non-respect des règles relatives aux autocollants anti-envois non adressés.

## CHAPITRE 5

### LA TABLE RONDE AU SUJET DE LA PROBLEMATIQUE DES BOITES POSTALES

Une table ronde sur la problématique des boîtes aux lettres a été organisée le 18 mai 2001 en parallèle et en concertation avec le Comité consultatif pour les services postaux.

#### ***I. Problématique des boîtes aux lettres de particuliers***

L'objectif de la table ronde, organisée selon les vœux de La Poste et en collaboration avec l'IBPT, est de faire un tour d'horizon des problèmes en matière de boîtes aux lettres de particuliers et de prendre une décision concernant d'éventuelles modifications à la réglementation en la matière.

Il existe une législation concernant les boîtes aux lettres et cette législation ne semble pas être suivie, selon La Poste, notamment en ce qui concerne leur format et leur emplacement. Par ailleurs, la norme européenne relative aux boîtes aux lettres est également en cours d'élaboration.

Plusieurs questions s'imposent :

- Devons-nous conserver la législation existante ?
- Faut-il prévoir des sanctions pour ceux qui ne disposent pas d'une boîte aux lettres réglementaire (exemple : pas de distribution du courrier) ?
- La législation existante est-elle dépassée et si oui, doit-elle être adaptée et dans quel sens ?
- Quel point de vue faut-il adopter par rapport au projet actuel de norme européenne concernant la boîte aux lettres de particulier ?
- Quels sont les problèmes pratiques au niveau de la réglementation actuelle ?

#### ***2. La législation existante***

Les articles 83 à 85 de l'AR de 1970 portant exécution du service postal, règlent jusqu'à présent cette matière.

#### ***3. Discussion sur une législation actuellement en vigueur***

La Poste fait savoir que la réglementation en vigueur ne répond plus à ses besoins. Les notions de "profondeur de la boîte aux lettres (de l'ouverture à l'arrière de la boîte)" et de "distance entre l'ouverture et le fond" devraient y être ajoutées, à savoir:

##### **Profondeur de la boîte aux lettres (de l'ouverture à l'arrière de la boîte)**

La Poste signale qu'elle rencontre actuellement pas mal de difficultés en ce qui concerne les envois d'une certaine longueur comme les journaux, etc. Pour permettre le bon déroulement de ses activités et pour garantir la qualité du produit à poster, elle propose de fixer la profondeur à **au moins 35 cm**.

## *Comité Consultatif pour les Services Postaux*

### - Distance entre l'ouverture et le fond

Pour éviter qu'après le postage de quelques envois postaux, l'ouverture ne soit déjà encombrée pour le facteur ou d'autres opérateurs, elle estime qu'il serait utile que la distance entre la partie inférieure de l'ouverture et le fond soit **d'au moins 10 cm**.

Belgique Diffusion partage le point de vue de La Poste à cet égard.

En ce qui concerne l'emplacement des boîtes aux lettres, la problématique des immeubles classés a été plus particulièrement abordée.

### **4. La norme européenne**

L'IBPT décrit le projet de la norme européenne du CEN TC 331 "Postal Services" intitulé : « Postal services – Apertures of private letter boxes and letter plates – Requirements and test methods ».

Cette norme se rapporte uniquement à l'ouverture des boîtes aux lettres et non à la profondeur.

Sur proposition des participants à la table ronde, l'IBPT a pris contact avec le président du groupe de travail CEN TC 331 "Postal Services" pour les informer des observations formulées et pour en tenir compte lors de la finalisation de cette norme.

### **5. Proposition**

Les participants ont été invités à fournir leurs commentaires concernant la proposition de législation et la proposition de norme européenne. Il est proposé que l'IBPT prenne contact avec les pays UE afin de connaître les réglementations en la matière.

## CHAPITRE 6 LES GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DU COMITE CONSULTATIF

### LE GROUPE DE TRAVAIL "EUROPE"

#### *Données générales*

Coordinateur	Secrétaire
M. E. DEFRANCE Conseiller à l'IBPT	M. F. VAN HECKE Correspondant à l'IBPT

Le groupe de travail "Europe" ne s'est pas réuni en 2001.

### LE GROUPE DE TRAVAIL "SERVICES POSTAUX"

#### *Données générales*

Coordinateur	Secrétaire
M. J. CALLAERT Conseiller à l'IBPT	M. R. LOUSBERGH Correspondant à l'IBPT

Le groupe de travail "Services postaux" ne s'est pas réuni en 2001.



## **CHAPITRE 7 LES REUNIONS PLENIERES**

Le Comité ne s'est pas réuni en séance plénière en 2001.

## CHAPITRE 8 COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF

Vous trouverez ci-après la liste des membres, classés selon les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 5 mars 1992 réglant la composition et le fonctionnement du Comité consultatif pour les services postaux.

### **PRESIDENT FAISANT FONCTION**

Monsieur Marcel VAN DER MULLEN  
Deurnestraat 168 bus 8  
2640 MORTSEL

**Président faisant fonction depuis le 23 mars 2000, comme prévu par l'art. 15 du règlement intérieur.**

### **SECRETARIAT**

IBPT  
Monsieur Etienne DEFRANCE  
Conseiller  
Avenue de l'Astronomie 14 bte 21  
1210 BRUXELLES

Tel : 02-226 87 31  
Fax : 02-226 88 77  
E-mail : [etienne.defrance@ibpt.be](mailto:etienne.defrance@ibpt.be)

**MEMBRES**

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

**1. Trois membres représentatifs des entreprises dont un représentant des petites et moyennes entreprises**

**FEDERATION DES ENTREPRISES DE BELGIQUE**

Monsieur Henri DELSAUX  
Rue Ravenstein 4  
1000 BRUXELLES

**VERBOND VAN BELGISCHE ONDERNEMINGEN**

Dhr. Piet CUSTERS  
Diestse Steenweg 624  
3010 KESSEL-LO

**GROUPEMENT BELGE DES FABRICANTS D'ENVELOPPES**

Monsieur Yves LANTONNOIS  
Chaussé de Waterloo 715 bte 25  
1180 BRUXELLES

**UNION DES CLASSES MOYENNES**

Monsieur Christophe WAMBERSIE  
Rue Haute 5  
6230 BUZET

**UNIZO - UNIE VAN ZELFSTANDIGE ONDERNEMERS**

Dhr. Ronny LANNOO  
Spastraat 8  
1000 BRUSSEL

**2. Cinq membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs**

**FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE**

Monsieur Christophe QUINTARD  
Rue Haute 42  
1000 BRUXELLES

**FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE**

Monsieur Jean-Luc STRUYF  
Rue Haute 42  
1000 BRUXELLES

**ALGEMEEN BELGISCH VAKVERBOND**

Dhr. Jozef DE DONCKER  
Fontainasplein 9-11  
1000 BRUSSEL

**FEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE BELGIQUE**

Monsieur Michel LAURENT  
Place Fontainas 9-11  
1000 BRUXELLES

**ALGEMEEN CHRISTELIJK VAKVERBOND**

Dhr. Jean-Marie VOGELAERE  
Pletinckxstraat 19  
1000 BRUSSEL

**ALGEMEEN CHRISTELIJK VAKVERBOND**

Dhr. Jef VAN DEN BOSCH  
Nationalestraat 111  
2000 ANTWERPEN

**CONFEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS**

Madame Nicole BRISY  
Place l'Ilon 13  
5000 NAMUR

**CONFEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS**

Madame Dominique RORIVE  
Boulevard Saucy 10  
4020 LIEGE

**ALGEMENE CENTRALE DER LIBERALE VAKBONDEN VAN BELGIE**

Dhr. Pol ONGENA  
Centrumgalerij Blok 2 - Nr 244  
1000 BRUSSEL

**ALGEMENE CENTRALE DER LIBERALE VAKBONDEN VAN BELGIE**

Dhr. Donald DE MUELENAERE  
Koning Albertlaan 95  
9000 GENT

# Comité Consultatif pour les Services Postaux

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLEANTS
<b>3. Deux membres représentant les organisations les plus représentatives des travailleurs indépendants</b>	
<b>CONSEIL SUPERIEUR DES CLASSES MOYENNES</b> Madame Sabine DONEUX FEBEZO/Patijnstraat 270 9000 GENT	<b>HOGE RAAD VOOR DE MIDDENSTAND</b> Dhr. Paul DE NEVE Molenstraat 38 9940 ERTVELDE
<b>HOGE RAAD VOOR DE ZELFSTANDIGEN EN DE K.M.O.</b> Mevr. Nancy VAN CAMPENHOUT UNIZO/Spastraat 8 1000 BRUSSEL	<b>UNION DES CLASSES MOYENNES DE LA PROVINCE DE NAMUR</b> Monsieur Christian GILON Chaussée de Marche 637 bte 38 5100 WIERDE
<b>4. Six membres représentatifs des consommateurs, dont quatre nommés sur la proposition du Conseil de la Consommation</b>	
<b>ALGEMEEN CHRISTELIJK VAKVERBOND</b> Mevr. Katrien VERWIMP Haachtsesteenweg 579 1031 BRUSSEL	<b>ARCOPAR</b> Dhr. Eric STEVENS Livingstonelaan 6 1040 BRUSSEL
<b>CONFEDERATION DES SYNDICATS CHRETIENS</b> Madame Béatrice CULOT Chaussée de Haecht 579 1031 BRUXELLES	
<b>CENTRE COOPERATIF DE LA CONSOMMATION</b> Monsieur Christian BONTINCKX Rue Haute 28 1000 BRUXELLES	<b>KOOPERATIEVE VERBRUIKERSBEWEGING</b> Mevrouw Nancy TOUSSAINT Hoogstraat 28 1000 BRUSSEL
<b>FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (FPS)</b> Madame Bénédicte GASPARD Rue Saint-Jean 1-2 1000 BRUXELLES	<b>FEMMES PREVOYANTES SOCIALISTES (FPS)</b> Madame Françoise CLAUDE Rue Saint-Jean 1-2 1000 BRUXELLES
<b>VERBRUIKERSUNIE TEST AANKOOP</b> Dhr. Ivo MECHELS Hollandstraat 13 1060 BRUSSEL	<b>ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS TEST-ACHATS</b> Monsieur Alain ANCKAER Rue de Hollande 13 1060 BRUXELLES
<b>MAKRO N.V.</b> Dhr. Rik DERUYTTER Bisschoppenhoflaan 643-645 2100 DEURNE	<b>FEDIS</b> Mevrouw Nathalie DE GREVE Sint-Bernardusstraat 60 1060 BRUSSEL
<b>5. Deux membres représentatifs des intérêts familiaux</b>	
<b>LIGUE DES FAMILLES</b> Monsieur Laurent DROUSIE Rue du Trône 127 1050 BRUXELLES	<b>LIGUE DES FAMILLES</b> Madame Véronique HECQUET Rue du Trône 127 1050 BRUXELLES
<b>BOND VAN GROTE EN VAN JONGE GEZINNEN</b> Dhr. Erwin STEENACKER Troonstraat 125 1050 BRUSSEL	<b>BOND VAN GROTE EN VAN JONGE GEZINNEN</b> Dhr. Paul MUYLDERMANS Troonstraat 125 1050 BRUSSEL

# Comité Consultatif pour les Services Postaux

## MEMBRES EFFECTIFS

## MEMBRES SUPPLEANTS

### 6. Trois membres représentant La Poste

#### La Poste - Sales and Marketing Regulation and Tariff

Madame Claudine DELHAIE  
Centre Monnaie  
1000 BRUXELLES

#### La Poste - Mail

Monsieur Christian HENDRICK  
Centre Monnaie  
1000 BRUXELLES

#### La Poste - Retail

Madame Charlotte MASSON  
Centre Monnaie  
1000 BRUXELLES

#### La Poste - Regulation and Tariffs Mail - Internal regulation

Madame Michèle GENOT  
Centre Monnaie  
1000 BRUXELLES

#### De Post - Mail

Dhr. Lieven VAN WESEMAEL  
Muntcentrum  
1000 BRUSSEL

#### La Poste - Regulatory & International Affairs

Madame Isabelle KARLSHAUSEN  
Centre Monnaie  
1000 BRUXELLES

### 7. Deux membres représentatifs des autres entreprises de services postaux

#### BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Dhr. Chris VANHOEGAERDEN  
Tweekerkenstraat 29 b 3  
1000 BRUSSEL

#### BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Monsieur Luc DOMICENT  
Rue des Deux Eglises 29 bte 3  
1000 BRUXELLES

#### BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Dhr. Dirk VANHAEREN  
Tweekerkenstraat 29 b 3  
1000 BRUSSEL

#### BELGIAN COURIER ASSOCIATION

Mevr. Sabine VANDE POELE  
Tweekerkenstraat 29 b 3  
1000 BRUSSEL

### 8. Un membre désigné par le Ministre des Affaires Economiques

### 9. Un membre désigné par le Ministre de la Fonction publique

#### MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur Michel MERTENS  
Copernic - Rue de la Loi 155  
1040 BRUXELLES

#### MINISTERIE VAN HET OPENBAAR AMBT

Dhr. Herwig STALPAERT  
Pachécolaan 19 bus 2  
1010 BRUSSEL

### 10. Un membre désigné par le Ministre des Finances

#### MINISTERE DES FINANCES

Monsieur Michel THEUNISSEN  
Tour Finances  
Bd. du Jardin Botanique 50 bte 41  
1010 BRUXELLES

# Comité Consultatif pour les Services Postaux

## MEMBRES EFFECTIFS

## MEMBRES SUPPLEANTS

### 11. Deux membres désignés en raison de leur compétence en matière postale

#### Vrije Universiteit Brussel - Vakgroep Beleidsinformatica

Dhr. Marc DESPONTIN  
Pleinlaan 2  
1050 BRUSSEL

#### Facultés Universitaires Catholiques de Mons

Monsieur Alain BULTEZ  
Chaussée de Binche 151  
7000 MONS

#### Facultés Universitaires Catholiques de Mons

Madame Nadia SINIGAGLIA  
Chaussée de Binche 151  
7000 MONS

### 12. Un membre représentatif de la presse quotidienne

#### BELGISCHE VERENIGING VAN DE DAGBLADUITGEVERS

Dhr. Alex FORDYN  
Paapsemlaan 22 bus 7  
1070 BRUSSEL

#### ASSOCIATION BELGE DES EDITEURS DE JOURNAUX

Madame Margaret BORIBON  
Boulevard Paepsem 22 bte 7  
1070 BRUXELLES

### 13. Un membre représentatif de la presse périodique

#### FEDERATIE DER BELGISCHE MAGAZINES (FEBELMA)

Dhr. Rik DE NOLF  
Paapsemlaan 22 bus 8  
1070 BRUSSEL

#### FEDERATION BELGE DES MAGAZINES (FEBELMA)

Monsieur Alain LAMBRECHTS  
Boulevard Paepsem 22 bte 8  
1070 BRUXELLES

### 14. Un membre représentatif des organismes financiers privés

#### BELGISCHE VERENIGING VAN BANKEN

Dhr. Georges MARTIN  
Rue Ravenstein 36 bte 5  
1000 BRUXELLES

#### BELGISCHE VERENIGING VAN BANKEN

Dhr. Dirk DE CORT  
Ravensteinstraat 36 bus 5  
1000 BRUSSEL

### 15. Un membre représentant les institutions publiques de crédit

### 16. Un membre représentant la Fédération des Entreprises de Distribution, en ce compris les entreprises de vente à distance

#### ASSOCIATION BELGE DU MARKETING DIRECT (ABMD)

Monsieur Jean-Marie TAROLI  
Buro & Design Center  
Esplanade Heyzel bte 46  
1020 BRUXELLES

#### BELGISCH DIRECT MARKETING VERBOND (BDMV)

Dhr. Antoine BAEKE  
Buro & Design Center  
Heizel Esplanade bus 46  
1020 BRUSSEL

### 17. Un membre représentatif des cercles philatéliques

#### KONINKLIJKE LANDBOND DER BELGISCHE POSTZEGELSKRINGEN

Dhr. Eddy VAN VAECK  
Sterrenlaan 197 b 2  
2650 EDEGEM

#### FEDERATION ROYALE DES CERCLES PHILATELIQUES DE BELGIQUE

Monsieur Michel HANS  
Rue du Trois Juin 43  
4040 HERSTAL

### 18. Un membre désigné par l'Exécutif flamand

#### MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

Dhr. Paul VRIJDERS  
Boudewijnlaan 30

#### MINISTERIE VAN DE VLAAMSE GEMEENSCHAP

Mevrouw Marleen VANWINGH  
Boudewijnlaan 30

# Comité Consultatif pour les Services Postaux

1000 BRUSSEL

1000 BRUSSEL

MEMBRES EFFECTIFS

MEMBRES SUPPLEANTS

## 19. Un membre désigné par l'Exécutif régional wallon

### MINISTERE DE LA REGION WALONNE

Monsieur Rudy JANSEMME  
Rue Van Opré 91  
5100 JAMBES

### MINISTERE DE LA REGION WALONNE

Monsieur Maxime FERON  
Square Arthur MASSON 6  
5000 NAMUR

## 20. Un membre désigné par l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale

### OBSERVATEUR AU COMITE AVEC VOIX CONSULTATIVE

#### BELGISCH INSTITUUT VOOR POSTDIENSTEN EN TELECOMMUNICATIE

Dhr. Eric VAN HEESVELDE  
Sterrenkundelaan 14 bus 21  
1210 BRUSSEL

#### INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TELECOMMUNICATIONS

Monsieur Jean-Luc DUTORDOIT  
Avenue de l'Astronomie 14 bte 21  
1210 BRUXELLES

### EXPERTS

#### UNIVERSITE DE LIEGE

Monsieur Pierre PESTIEAU  
Professeur d'Economie  
Bd. du Rectorat 7 bte 31  
4000 LIEGE 1

### OBSERVATEURS

#### SERVICE DE MÉDIATION AUPRÈS DE LA POSTE

Monsieur Xavier GODEFROID  
Médiateur  
WTC II 2<sup>ème</sup> étage - Chaussée d'Anvers 59  
1000 BRUXELLES

#### DIENST OMBUDSMAN BIJ DE POST

Mevr. Truus LOOTENS-LOSTRIE  
Ombudsman  
WTC Toren II 2<sup>e</sup> verd.- Antwerpse Steenweg 59  
1000 BRUSSEL

#### UNION DES EDITEURS DE LA PRESSE PERIODIQUE A.S.B.L.

Monsieur Christian ROUSSEAUX  
Avenue Général Dumonceau 56  
1190 BRUXELLES

#### UNIE VAN DE UITGEVERS VAN DE PERIODIEKE PERS V.Z.W.

Dhr. Johan VAN CLEEMPUT  
Edmond Machtenslaan 79 bus 23  
1080 BRUSSEL

## CHAPITRE 9 DOCUMENTS DISTRIBUES

- Le sixième rapport annuel du Comité consultatif pour les services postaux
- Le septième rapport annuel du Comité consultatif pour les télécommunications
- Le rapport annuel 2000 de l'IBPT
- Le rapport annuel 2000 de La Poste
- Le rapport annuel 2000 du Service de Médiation auprès de La Poste